



**COMMUNICATION ON
PROGRESS
FLORIBIS 2019**

La lettre d'engagement du Directeur Général

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la société FLORIBIS et l'ensemble de son personnel, renouvellent leurs engagements à soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'activité et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, vous trouverez dans ce rapport les résultats de nos activités (2018– 2019) axées sur la mise en œuvre des dix principes de Pacte Mondial

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Jean Christophe PEYRE

Directeur général
ANALABE VOHEMAR, le 04 Juillet 2019

Présentation du Global Compact ou Pacte Mondial

En adhérant au Pacte Mondial, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés se rapportant à quatre grands thèmes :

- Les droits de l'Homme
- Les normes du travail
- L'environnement
- La lutte contre la corruption

Le Pacte Mondial, principale initiative mondiale d'entreprises citoyennes- qui regroupe des milliers d'organisations réparties dans plus de 100 pays – a pour objectif premier de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés.

Adhérer au Pacte Mondial, c'est partager la conviction que les pratiques commerciales – fondées sur un certain nombre de principes universellement reconnus – contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable, plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.

Le Pacte Mondial est :

- Une initiative volontaire visant à promouvoir le développement durable et le civisme social
- Un ensemble de valeurs fondées sur des principes universellement acceptés
- Un réseau d'entreprises et d'autres parties prenantes
- Un forum d'apprentissage et d'échange de données d'expériences

Le Pacte Mondial n'est pas :

- Juridiquement contraignant
- Un moyen de surveiller et de contrôler les entreprises
- Une norme, un système de gestion, ni un code de conduite
- Un organe de réglementation ni une agence de relations publiques

Rappel des dix principes du pacte mondial

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

En adhérant au Pacte Mondial, la société Flor Ibis proclame publiquement son attachement aux dix principes universels de l'initiative et, à ce titre, s'engage :

- **A prendre des mesures pour modifier la façon dont elle opère afin que le Pacte Mondial et ses principes s'intègrent à son mode d'administration, à sa stratégie, à sa culture et à ses activités quotidiennes ;**
- **A décrire dans son rapport annuel ou dans un rapport de gestion similaire la manière dont elle applique le Pacte Mondial et ses principes (Communication sur les progrès réalisés) ;**
- **A faire campagne en faveur du Pacte Mondial et de ses principes, par le biais de déclarations publiques, etc.**



Situé au nord est de Madagascar, Flor Ibis est une société exportatrice de vanille en gousse et d'huiles essentielles :

- Les vanilles sont issues d'une part de la plantation (certifiée BIO par ECOCERT) et d'autre part de la collecte. Une part grandissante de nos approvisionnements en vanilles provient des associations paysannes certifiées RAINFOREST ALLIANCE et FAIR TRADE FLOCERT dont floribis est l'administrateur.
- Les matières premières pour la distillation sont issus de notre plantation (certifié BIO ECOCERT), et une association paysanne que nous avons organisé.

Afin de garantir au client la transparence de la société Flor Ibis, un cabinet externe (cabinet CATEIN) s'occupe annuellement de l'audit des transactions de la société.

Floribis est certifiée SMETA 4 Pillars depuis 2014 pour démontrer sa contribution dans le développement durable du secteur agricole à Madagascar. Cette certification sera renouvelée d'ici fin 2016.

La société est signataire du pacte mondiale de l'ONU (Global Compact) par l'intermédiaire de son directeur général.

Préambule : Périmètre d'application et description des activités

Depuis 2015 jusqu'à ce jour, nos actions se sont concentrées sur l'atteinte des objectifs déclarés dans les COP précédents notamment :

- La bonne gouvernance au sein de la Société
- La gestion des ressources naturelles
- La gestion des ressources humaines et
- L'offre des produits responsables

Une table de concordance des informations incluant la norme ISO 26000 et le Pacte Mondial des Nations Unies figure dans ce document.

Implanter les 10 principes dans la stratégie et les opérations de la société Flor Ibis

La COP décrit l'intégration des principes dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles.

Pour Flor Ibis, les dix principes du Pacte Mondial font partie intégrantes de notre stratégie depuis la vision qui est ensuite déclinée à tous les employés et à nos fournisseurs.

Description des actions mises en œuvre sur les 10 principes dans la chaîne de valeur

Activités	Axes	Objectifs	Indicateurs	KPI	Moyens de vérification	Résultats Mi 2019
Gouvernance	Principe N° 1 à 10	Mise en place de la Stratégie RSE	Mise en place du stratégie RSE		Document du stratégie RSE	Certification Smeta mise en place
	Principes N° 10	Règles de bonnes conduites des affaires mises en place	Pourcentage d'implémentation du nouveau code de conduite	100%	Rapport interne Contrat avec fournisseurs et acheteurs	100%
			Nombre de conventions établit avec les partenaires commerciaux	100%		100%
Utilisation des ressources naturelles	Principe N° 7 à 9	Améliorer la traçabilité des produits	Superficie de la plantation vanille	60ha	Rapports d'activité	60ha
			Superficie de la plantation de vétiver	100ha		100ha
			Superficie de la plantation de vétiver avec l'association paysanne	4ha		4ha
			Superficie d'Ylang avec les AP	10ha		10 ha
			Superficie d'acacia planté avec AP	200ha		200ha
			Superficie vanille AP	1600 ha		1 600 ha
		Améliorer la gestion de l'eau	Nombre de forage mise en place	2	Rapport d'activité au niveau du Département responsable de la plantation	2
Gestion des ressources humaines	Principe N° 3 à 6	Assurer un environnement de travail sécurisé aux	Nombre d'associations d'employés par service	3	Rapport interne	1
			Pourcentage d'employé ayant un	100%		100%

Activités	Axes	Objectifs	Indicateurs	KPI	Moyens de vérification	Résultats Mi 2019
		employés	contrat de travail			
			Pourcentage d'employés âgés de plus de 18 ans	100%		100%
			Pourcentage de femme dans le staff	50%		50%
		Centrer Culture d'entreprise sur le développement personnel	Nombre de dialogue avec les représentants des employés	>1/ an		2
			Nombre de dialogue avec chaque association	>1/ an		2
			Nombre de dialogue avec les autorités locales	<1/ an		1
Offre de produits responsables	Principe N° 7 à 9	Certifier les produits aux normes d'agriculture durable et/ou biologique pour la vanille	Nombre de certification Bio - ECOCERT	2	Obtention certificat suivant audit tierce partie	2
			Nombre de certification Fair trade FLO CERT	2		1



En dernière analyse, suivant une amélioration continue, la société Flor Ibis tend à offrir à ses employés et ses collaborateurs une condition de vie meilleure par l'intermédiaire de conditions de travail optimales. Aussi, pour garantir l'innocuité de ses produits, la démarche dans le but d'obtenir la certification HACCP est planifiée pour 2017.

